

PERIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

ATTESTATION DE PRESENCE (année scolaire 2016 – 2017)

Pendant toute la durée de la Période de Formation en Entreprise, l'élève reste sous l'entière responsabilité de l'établissement scolaire. Merci de bien vouloir consigner, pour chaque semaine, retards et absences constatées. La totalité des périodes de formation en entreprise doit être réalisée par l'élève pour valider le diplôme. En cas d'absence, il appartient à l'élève de prévenir l'entreprise et le lycée. Toute absence est à rattraper sur la même année scolaire.

En cas de difficulté, prévenir :

Assistante du Chef de travaux, **04 78 72 12 34**

Enseignant : (Nom – Prénom) Spécialité :	Entreprise d'accueil : (Nom –Adresse – Tél) Signataire : (Nom et fonction)
Stagiaire NOM : Prénom :	

SEMAINES	ABSENCES (le... ou du.. au..)	RETARDS (nombre)	SIGNATURE ET CACHET ENTREPRISE
Du au 201. 201.			
Du au 201. 201.			
Du au 201. 201.			
Du au 201. 201.			